

DOCUMENT RELATIF A L'OFFRE**- Annexe à l'acte d'engagement (ATTRI1) -**

Objet : affrètement d'un navire à passagers en méditerranée occidentale pour l'exercice de ORSEC de niveau 3 « SARMED 2026 » au profit de la préfecture maritime de la Méditerranée.

OPERATEUR ECONOMIQUE	CORRESPONDANT DE L'OPERATEUR ECONOMIQUE
Cachet de la Société	Nom : Téléphone : Mail :

A COMPLETER PAR L'OPERATEUR ECONOMIQUE (chaque case doit être renseignée ou justifiée).

1. Prix*

Poste 1 : affrètement à temps proprement dit (hors carburant) du navire à passagers y compris les frais de personnels (équipage du navire, conseillers à terre).

Détail des prestations	Prix forfaitaire (€ HT)	TVA (%)	Prix forfaitaire (€ TTC)
Forfait pour une durée de 8 heures Affrètement à temps proprement dit (hors carburant) du navire à passagers y compris les frais de personnels (équipage du navire, conseillers à terre).			

Détail des prestations	Prix unitaire (€ HT)	TVA (%)	Prix unitaire (€ TTC)
A partir de la 8^{ème} heure Coût affrètement par heure supplémentaire en cas de prolongation de l'affrètement			

Poste 4 : les provisions pour aléas techniques.

Un coefficient « peines et soins » est appliqué aux coûts réels des frais payés par le titulaire au titre du poste 4. Le titulaire adresse à la PFC Brest sa facture à coûts réels, majorée du coefficient de peines et soins, accompagnée d'une copie des factures réglées par ses soins.

Coefficient de « peines et soins » (**)	
--	--

(**) Le coefficient ne peut être inférieur à 1.

Dans le cas où la case n'est pas renseignée, il est considéré que le coefficient est égal à 1.

Poste 5 : les prestations de restauration du personnel de la personne publique embarqué à bord du navire.

Détail des prestations	Prix unitaire (€ HT)	TVA (%)	Prix unitaire (€ TTC)
Petit déjeuner			
Déjeuner			

Le montant du poste 5 est calculé sur la base des prix unitaires, fermes et définitifs figurant ci-dessus, appliqués au nombre réel de repas servis dûment justifiés par le titulaire.

* Cf. article 8.1 du CCAP n° DAF_2026_000662.

L'ensemble présente toutes les caractéristiques techniques mentionnées dans le cahier des clauses techniques particulières DAF_2026_000662.

2. Documents à joindre en annexe :

L'opérateur économique joint obligatoirement à son offre, l'ensemble des éléments indiqués dans l'article 6.1 du règlement de la consultation n° DAF_2026_000662.

Fait en un seul original, à

le